

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
Mme Chandler, rapporteure

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après le mot :

« fondement »,

insérer les mots :

« des 1° et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.